Eclairage public

Extinction de 1 h à 5h30

Du 15 août 2022 au 15 octobre 2022

Suite à la réunion publique du 22 juin, à la délibération du 25 juillet 2022 du et à l'arrêté du 29 juillet 2022 , **l'éclairage public sera éteint de 1h à 5h30 tous les jours de la semaine** sur les voies suivantes :

- Rue des Balaguas
- Chemin de Bordevieille
- Patus de Bordevieille
- Impasse des Chevreuils
- Impasse du Clos du Château
- Chemin d'Enberné
- Impasse des Faisans
- Chemin de Landery (de la route de Larra au chemin Abeillard)
- Route de Larra (de la Place du 8 mai 1945 à la rue des Tournesols)
- Impasse des Paons
- Impasse de Pièce Grande
- Rue de la Plaine
- Impasse de Ricanselle
- Rue des Vignes

L'extinction de l'éclairage public au coeur de la nuit s'inscrit dans une démarche d'économies d'énergie et de maîtrise des dépenses publiques, participe à la lutte contre la pollution lumineuse et la préservation de la biodiversité et la santé humaine.